

Eléments de correction du TG4 du chapitre 4 Dossier 2

	Idées principales	Idées secondaires
Document 1	Le taux de chômage français fluctue à +/- 2 points autour de 10% depuis le début des années 1980.	Les taux de chômage sont inégaux selon le sexe (F>H, écart moyen de 2 points), l'âge (jeunes>âgés, écart moyen x3) la PCS (ouvriers >cadres mais l'écart se réduit de x5 à x2,5) et le niveau de diplôme (sans diplôme>diplômés x2 en 2005).
Document 2	Le taux de chômage des travailleurs immigrés est presque le double de celui des non immigrés (17,4% contre 9,2% en 2004)	L'écart est environ le même que ce soit pour les hommes ou pour les femmes.
Document 3	Le taux de chômage longue durée (>1an) augmente avec l'âge = l'employabilité décroît avec l'âge. Plus le taux de chômage est élevé plus le poids des chômeurs de longue durée s'accroît. 24,1% chez les 15-24 et 61,9% chez les 50+	
Document 4	En 2003, 36,4% des chômeurs ne sont pas indemnisés (fin de droit, chômeurs n'ayant jamais travaillé, chômeurs n'ayant pas assez cotisé). 50% des chômeurs reçoivent moins de 750 € par mois.	15% des chômeurs reçoivent plus de 1050 € par mois (plafond max à 5232 €)
Document 5	Le Royaume Uni fait exception par la faiblesse de son taux de chômage < à 5 % en 2005, la France est dans la moyenne européenne à 9,1%.	Les régimes d'indemnisation sont très différents d'un pays européen à l'autre : pas d'indemnisation en Italie, indemnisation marginale au RU, proche de 50% des chômeurs en France et forte en Allemagne >80%.
Document 6	Le différentiel de taux de chômage entre homme et femme, jeunes et moins jeunes, sans diplôme et avec diminue lorsque le chômage total régresse.	L'écart de taux de chômage entre cadres et ouvriers s'est nettement réduit de 5 points dans les années 1980 à 2 points en 2005 (à cause du développement du chômage des cadres qui était de 2% en 1980 et de 5% en 2005). Le chômage des cadres reste un chômage frictionnel de conversion.
Document 7	On observe la quasi-parité H/F uniquement dans le PCS 4 des professions intermédiaires, sinon les PCS sont largement sexuées : 76% de femmes dans la PCS 5 des Employés, 19% dans la PCS 6 des Ouvriers, autour de 30% de femmes chez les CPIS (3), ACCE (2) et AE (1).	
Document 8	Les CDD sont les plus nombreux dans les PCS les moins qualifiées (Ouvriers et Employés). L'intérim est sureprésentée dans la PCS 6 et extrêmement rare chez les CPIS et PI.	De 1982 à 2003, la part des CDD et de l'intérim a plus que doublé mais toutes deux restent minoritaires dans l'emploi total (7,4% en 2003).

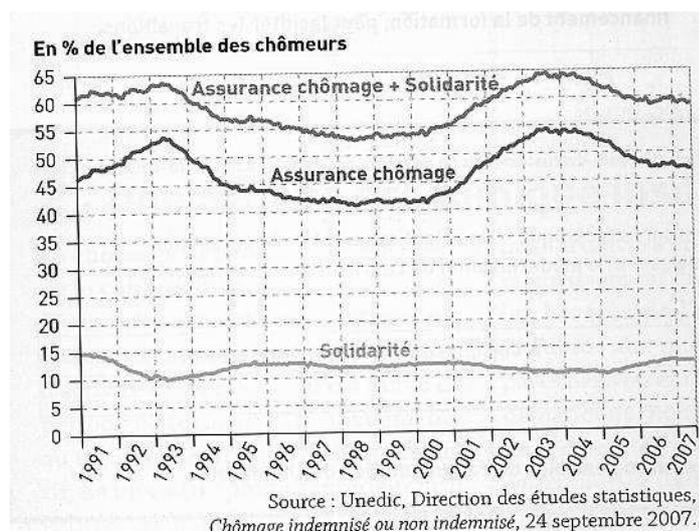
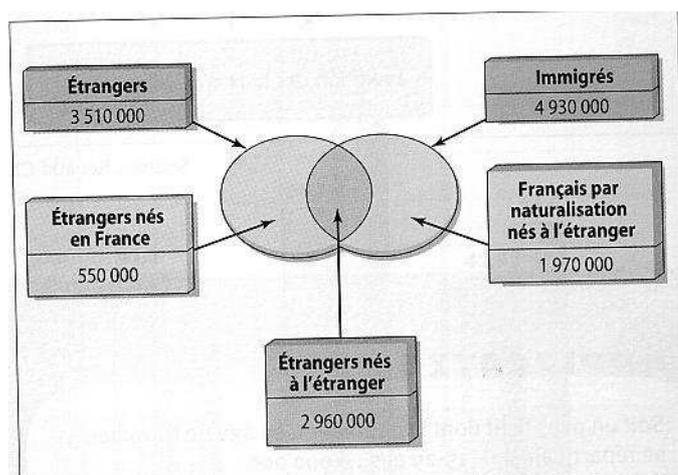
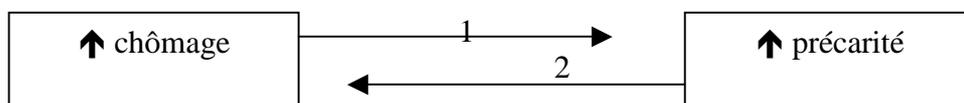
2) Paradoxe : les 15-24 ans ont le taux de chômage le plus élevé mais le % de chômage longue durée le plus faible. Inversement pour les 50+. Explication : les 50+ ont une faible probabilité d'être au chômage mais lorsqu'ils sont au chômage, leur employabilité est faible (ce qui conduit à un haut niveau de chômage découragé chez les 50+ ce qui contribue en retour au faible taux de chômage). Pour les 15-24, le taux de chômage est élevé car ce sont plutôt ceux qui sont les moins qualifiés qui travaillent jeunes (15-20 notamment), avec le chômage de masse les jeunes actifs rencontrent plus de difficultés pour accéder à l'emploi. En revanche, s'ils font beaucoup d'aller-retour entre emploi et chômage du fait de la précarité des contrats qui touchent surtout les jeunes actifs, ils sont plus mobiles (pas d'enfants) et moins exigeants que les plus âgés des actifs, ce qui facilite leur employabilité.

3) En 2003, 36,4% des chômeurs ne sont pas indemnisés (fin de droit, chômeurs n'ayant jamais travaillé, chômeurs n'ayant pas assez cotisé).

4) Jeune femme ouvrière immigrée sans diplôme.

5) 50% des femmes sont dans la PCS 5 Employés (et 76% des Employés sont des femmes), or cette PCS est parmi les 2 qui possèdent le plus haut taux de chômage (10%). Les actifs immigrés sont souvent moins qualifiés que les non immigrés et ils sont sur-représentés dans la PCS 6 Ouvriers qui connaît le taux de chômage le plus élevé (12%). Femmes et immigrés sont 2 des 3 (+ les jeunes) variables d'ajustement du marché du travail et sont par ailleurs (avec les 50+) discriminés sur le marché du travail (accès à l'emploi, aux postes à responsabilité et salaire). Par ailleurs, femmes et immigrés sont plus souvent que les hommes et que les non immigrés embauchés en CDD ou intérim ce qui accroît le risque de chômage.

6) Années 1970-1980, apparition du chômage de masse qui renverse le rapport de force entre salariés et employeurs à l'avantage des seconds. Sous l'exigence de flexibilité des entreprises, l'Etat cherchant à lutter contre le chômage met en place des dispositifs légaux permettant un accès plus souple à l'emploi (CDD, Intérim, temps partiel) afin de faire tremplin vers le CDI pour les chômeurs longue durée et les moins employables de la population active. Effet pervers : ces nouvelles formes d'emplois (NFE) entretiennent le chômage avec aller-retour fréquents entre emploi et chômage.



La durée de l'indemnisation	
Durée de l'activité salariée	Durée maximale d'indemnisation
6 mois d'activité au cours des 22 derniers mois	7 mois
12 mois d'activité au cours des 20 derniers mois	12 mois
16 mois d'activité au cours des 26 derniers mois	23 mois

Le montant de l'indemnisation pour une activité à temps plein	
Ancien salaire mensuel brut	Allocation brute journalière
Inférieur à 1 040,40 €	75 % du salaire brut
Compris entre 1 040,40 € et 1 139,85 €	26,01 € par jour
Compris entre 1 139,85 € et 1 881,18 €	40,4 % du salaire journalier brut <sup>1</sup> + 10,66 € par jour
Compris entre 1 881,18 € et 10 728 €	57,4 % du salaire journalier brut <sup>1</sup>

1. Le salaire journalier brut est obtenu en divisant par 30 le salaire mensuel.

Source : Assedic, octobre 2007.